

ANNEXE : PROTOCOLE GENERAL DE PRISE EN CHARGE MEDICALE DES INTOXICATIONS PAR LES CHAMPIGNONS SAUVAGES

I- EN CAS DE NOTION D'INGESTION REMONTANT A 6 HEURES OU MOINS SANS SIGNES CLINIQUES :

- Procéder à un lavage gastrique (après avis spécialisé) ;
- Prescrire du charbon activé à raison de 1g/kg pour l'adulte et de 0,5 g par kg pour l'enfant à prendre en une seule prise ;
- Mettre sous surveillance médicale, pendant 24 heures, au niveau de la structure de santé la plus proche.
- Après le délai de 24 heures de mise en observation et en l'absence de signes cliniques : les patients asymptomatiques seront suivis régulièrement à titre externe.
- Après leur sortie et en cas d'apparition du moindre signe clinique, ces patients doivent être avisés qu'ils devront se présenter immédiatement à la structure de santé la plus proche.
- Il est à noter que :
 - Les personnes à risque (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, malades sous diurétique ou sous tout autre traitement susceptible d'aggraver le tableau clinique,...) sont à hospitaliser systématiquement même sans signes cliniques.

En tout état de cause, le Centre Anti Poison du CHU Bab El Oued (021 97 98 98) pourra être sollicité pour tout renseignement ou information complémentaire

II- EN CAS DE FORMES BENIGNES : VOMISSEMENTS, DOULEURS ABDOMINALES AVEC OU SANS DIARRHEE (MOINS DE 8 SELLES LIQUIDES PAR JOUR):

- Hospitaliser systématiquement le patient ;
- Respecter les vomissements et /ou la diarrhée (facteur d'élimination des toxines) ;
- Instaurer immédiatement une réhydratation par voie orale, ou si cela s'avère nécessaire compenser les pertes hydro-électrolytiques par des perfusions de sérum (G5, G10, SSI50) enrichies en électrolytes (Na, K, Ca, Mg).

La persistance ou l'aggravation des signes cliniques imposera :

- La prise de mesures pour permettre l'évacuation du patient vers un service équipé en matériel de soins intensifs ;
- L'administration de la N Acétyl Cystéine, par voie orale, à raison de 140 mg/kg en dose de charge puis 70mg/kg toutes les 4 heures pendant 72 heures.

Il est à noter que dans tous les cas où existent des signes cliniques, il y a lieu de :

- Prescrire des mesures diététiques (régime hépatique)
- Demander, systématiquement dès l'admission du patient un bilan biologique :
 - Crasse sanguine -Transaminases -Glycémie
 - Urée sanguine -Créatinine sanguine -Sérologie hépatique

III- EN CAS DE FORMES GRAVES

Elles sont caractérisées par :

- ✓ La majoration de tous les signes cliniques (altération de l'état général, aggravation de la diarrhée) ;
- ✓ L'apparition de signes cliniques d'insuffisance hépatique et/ou rénale, ictère, anurie,...) et
- ✓ La dégradation clinique et biologique marquée par des fonctions hépatique et rénale perturbées (transaminases supérieures à 3 fois la normale, TP inférieur à 30%) hypoglycémie

Le traitement sera poursuivi comme précédemment mentionné, avec évacuation vers l'établissement hospitalier le plus proche doté d'un service équipé de matériel de soins intensifs.